

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 30 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine convoqué le mardi 23 juin 2026, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil Départemental (Salle Joubert), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 29

Ordre de passage des rapports : 0, 2, 3, 4, 1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00

Etaient présents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY.

Grand Besançon Métropole : Guillaume BAILLY, Catherine BARTHELET, Anne BIHR, Nathalie BOUVET, Martial DEVAUX, Jean-Philippe DEVEVEY, Marc GIRARDOT, Hervé GROULT (représenté par Liliane JOURNOT), Pierre-Charles HENRY (représenté par Mohamed AIT-ALI), Eloy JARAMAGO, Valérie MAILLARD, Jean-François MENESTRIER, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Laurence MULOT CESARI, Anthony NAPPEZ, Anthony POULIN, Fabrice TAILLARD.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Marc SAUMONT - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Hervé GROULT, Pierre-Charles HENRY, Jean-Marc JOUFFROY, Anne-Rachel SCHERTZ.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Jérôme THEVENOT - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Jimmy BRESILLION, Patrick VERDIER.

Mandants : Jean-Marc JOUFFROY, Anne-Rachel SCHERTZ, Florent BAILLY.

Mandataires : Jean-Paul MICHAUD, Fabrice TAILLARD, Catherine BARTHELET.

Secrétaire de séance : Eloy JARAMAGO

Désignation des délégués syndicaux dans les commissions du SCOT

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	08/06/2026	Favorable
Comité syndical	30/06/2026	Favorable

1 - Ventilation des délégués dans les commissions

Le Président du SMSCoT est président de droit de toutes les commissions thématiques. Les 28 délégués du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine se répartissent à raison de 9 délégués par commission territoriale pour deux d'entre elles et 10 délégués pour la dernière. Afin d'assurer une juste représentation de chaque Communauté membre du Syndicat Mixte, les Communautés membres seront représentées dans chacune des Commissions. Pour GBM, la répartition dans les commissions thématiques sera envisagée de façon à ce que les secteurs soient également représentés dans chacune des trois commissions.

Ainsi est proposée la répartition suivante :

	Commission 1	Commission 2	Commission 3	Commission au choix	Nombre de délégués
Grand Besançon Métropole	Vice-Président 7	7	Vice-Président 7		2 21
Val Marnaysien	1	Vice-Président 1	1	1	1 4
TOTAL	9	9	9	1	28

2 - Modalités pour la désignation des délégués dans les commissions

Chaque délégué est invité courant du mois de juin à faire part de ses préférences pour siéger dans les commissions. La répartition complète des 28 délégués dans les 3 commissions territoriales sera présentée en séance.

A l'unanimité, le Comité syndical se prononce favorablement sur les modalités de répartition des délégués dans les commissions du SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le président


 Jean-Paul MICHAUD